

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 septembre 2018
Français
Original : arabe

**Lettres identiques datées du 6 septembre 2018, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et en réponse à la lettre datée du 6 août 2018 (S/2018/578) adressée par le représentant des autorités d'occupation israéliennes, je porte à votre attention les informations suivantes.

Cette nouvelle missive chargée d'allégations mensongères s'ajoute à une longue liste de lettres relatives aux violations commises par la partie syrienne qu'a adressées Israël au Secrétaire général et à la présidence du Conseil de sécurité et n'est qu'une nouvelle tentative d'induire l'opinion en erreur et de subvertir la réalité afin de camoufler les méthodes agressives et dangereuses qu'Israël emploie, son terrorisme d'État, son appui permanent aux groupes terroristes armés, son occupation continue du Golan arabe syrien et ses violations constantes de la résolution 350 (1974) du Conseil concernant la séparation des forces, ainsi que des résolutions du Conseil et autres instruments internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme. Tout comme les précédentes, cette tentative est vouée à l'échec.

Après avoir examiné en détails les documents, rencontré le commandement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et échangé des communications avec lui, nous présentons les informations suivantes, qui réfutent les allégations mensongères d'Israël :

- Le commandement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement n'a pas été informé des supposés manquements et ne les a pas consignés, et ils n'ont pas non plus été signalés au Gouvernement syrien conformément à l'Accord sur le dégagement de 1974 ;
- Selon l'Accord sur le dégagement de 1974, les forces d'occupation israéliennes doivent remettre toute personne, civile ou militaire, qui franchit ou enfreint la ligne de cessez-le-feu à la Force des Nations Unies, qui la livre ensuite aux autorités syriennes. Or les forces d'occupation n'ont livré aucun civil ou militaire à la Force des Nations Unies, ce qui prouve que leurs allégations sont mensongères. Aucun cas de franchissement de la ligne n'a eu lieu d'après l'Accord ; il s'agit d'observations mensongères de la part des forces d'occupation. Celles-ci ont ouvert des points de passage au niveau de la ligne de cessez-le-feu et chargé certains membres de groupes terroristes armés d'organiser la traversée d'autres membres et de leurs familles par ces points. Les rapports de l'Organisation des Nations Unies montrent clairement qu'il existe une coopération entre les forces d'occupation israéliennes et les groupes



terroristes armés et que les premières ouvrent des points de passage pour permettre aux seconds de franchir la ligne de cessez-le-feu ;

- Les violations mentionnées dans la lettre d'Israël sont le fait des groupes terroristes armés qui se trouvent dans les parties nord et sud de la zone de séparation, à Qahtaniyé, Qouneïtra, Hamidiyé, Joubbata el-Khachab, Oufaniyé, Roueïhiné, Breïqé, Bir Ajam et Aché. Les forces d'occupation israéliennes collaborent avec ces groupes sur les plans logistique, médical et opérationnel et pour ce qui a trait aux renseignements. Par exemple, elles coopèrent avec le Front el-Nosra dans le nord de la zone de séparation, à Joubbata el-Khachab et Hamidiyé, et avec d'autres groupes terroristes armés tout le long de la zone, jusqu'au sud. Cette coopération est évoquée dans les rapports du Secrétaire général ;
- À la demande des États-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et d'autres États occidentaux, les forces d'occupation ont ouvertement transgressé l'Accord sur le dégagement en exfiltrant 800 terroristes armés de diverses nationalités et membres de l'organisation terroriste des Casques blancs, aile médiatique du Front el-Nosra. Elles ont également fait entrer par le Golan syrien occupé un grand nombre d'étrangers rejoignant les organisations terroristes armées.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**
